



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/842/Add.1
27 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
EN EL SALVADOR

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	7 - 8	4
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	9 - 11	5
IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1994	12 - 19	5
V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RELATIVES À LA LIQUIDATION DE LA MISSION	20	7
VI. LIQUIDATION DES BIENS	21	8
VII. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES AU SUJET DES RECOMMAN- DATIONS PRÉCÉDEMMENT FORMULÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	22 - 26	8
VIII. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION	27	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994 : état récapitulatif	10
II. Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994	14
III. Prévisions de dépenses pour la liquidation de la Mission pendant la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995 : état récapitulatif	29
IV. Prévisions de dépenses pour la période de liquidation de la Mission comprise entre le 1er décembre 1994 et le 28 février 1995	32
V. Effectifs :	
A. Effectifs précédemment autorisés au 1er décembre 1993 et au 31 mai 1994 et effectifs proposés au 1er juin 1994	41
B. Effectifs actuellement autorisés et révisions proposées pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994	42
VI. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes :	
A. 1er juin au 30 novembre 1994	43
B. Phase de liquidation : 1er décembre 1994 au 28 février 1995 .	44
VII. Répartition proposées du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994	45
VIII. Répartition du matériel de transport au 1er juin 1994	46
IX. Répartition du matériel de transport et de transmission, des groupes électrogènes et des constructions préfabriquées au 1er juin 1994	47

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 16 du rapport principal sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) du 12 janvier 1994 (A/48/842), le Secrétaire général a fait savoir que, pour ce qui était de l'avenir de l'ONUSAL après le 31 mai 1994, il estimait qu'il serait souhaitable de maintenir la mission, avec un effectif réduit, pendant encore quelques mois, afin de vérifier le plein déploiement de la police nationale civile et la suppression graduelle de la police nationale, ainsi que l'application de tous les autres éléments importants des Accords de paix. À cet égard, le Secrétaire général a indiqué son intention de faire rapport au Conseil de sécurité en lui adressant des recommandations précises sur la question avant le 31 mai 1994.

2. Dans son rapport au Conseil de sécurité du 11 mai 1994 (S/1994/561), le Secrétaire général a indiqué au Conseil que l'application des Accords de paix ayant été sérieusement entravée, il resterait encore beaucoup à faire à la date du 1er juin 1994 malgré tous les efforts déployés ces derniers mois pour rattraper le temps perdu. Les difficultés tenaient aux retards pris en ce qui concernait la sécurité, les programmes de transfert de terres, divers aspects de la réinsertion des anciens combattants dans la société, ainsi que la non-application des recommandations de la Commission de la vérité. L'importance des questions non réglées était telle qu'il serait d'autant plus nécessaire de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une nouvelle période en la dotant des moyens lui permettant de vérifier l'application des dispositions des Accords et d'offrir ses bons offices pour aider à résoudre les difficultés qui pourraient surgir à cet égard.

3. Au paragraphe 100 de son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a rappelé que lorsque le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) avaient demandé à l'ONU de les aider à parvenir à une solution négociée du long conflit, ils avaient fixé pour objectifs non seulement la cessation du conflit armé, mais aussi la promotion de la démocratie, le respect intégral des droits de l'homme et la réunification de la société salvadorienne grâce à la réintégration, en toute légalité, des membres du FMLN dans la vie civile, institutionnelle et politique du pays.

4. Le Secrétaire général a en outre noté que l'ONU demeurerait tenue d'honorer l'engagement pris de vérifier l'application des Accords de paix conclus à l'issue des négociations menées sous ses auspices et qu'il importait donc de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1994. Durant cette période de six mois, le principal fardeau serait assumé par le personnel civil essentiel qui était chargé de vérifier l'exécution des programmes d'importance majeure de transfert de terres et de réintégration, par la Division de la police, qui devait vérifier le transfert des fonctions de la police nationale à la police nationale civile sur tout le territoire et par la Division des droits de l'homme qui, outre ses tâches de vérification de l'application des accords conclus par les parties, à commencer par l'Accord sur les droits de l'homme signé à San José le 26 juillet 1990 (A/44/971-S/21541, annexe), apportait déjà son concours au Bureau du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme en vue de renforcer sa capacité d'assumer ces fonctions après le départ de l'ONUSAL.

5. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 920 (1994) du 26 mai 1994, de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une nouvelle période de six mois, allant du 1er juin au 30 novembre 1994.

6. Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUSAL est présenté en application du paragraphe 96 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a été informé, notamment, que le Secrétaire général s'adresserait à l'Assemblée générale pour réunir toutes ressources supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la Mission d'observation pendant la période de prorogation de son mandat. Le présent additif récapitule les prévisions de dépenses de l'ONUSAL pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994 ainsi que les ressources à prévoir pour la liquidation de la Mission d'observation durant la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995.

II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT

7. Le tableau ci-dessous est une récapitulation de l'état des contributions, compte tenu des sommes portées au crédit des États Membres, pour la période se terminant le 31 mai 1994. Il montre que le montant total des contributions dues s'élève à 33 483 093 dollars, dont 10 708 136 dollars pour l'ONUCA et 22 774 957 dollars pour l'ONUSAL.

État des contributions, au 30 juin 1994, depuis la création de l'ONUCA (7 novembre 1989) et de l'ONUSAL (1er juillet 1991)

(En dollars des États-Unis)

	ONUCA	ONUSAL	<u>Total</u>
Crédits ouverts	114 163 900	107 527 000	221 690 900
<u>À déduire</u> : Somme portée au crédit des États Membres	(19 202 036)	(12 942 133)	(32 144 169)
Montant réparti	<u>94 961 864</u>	<u>94 584 867</u>	<u>189 546 731</u>
Sommes reçues	<u>84 253 728</u>	<u>71 809 910</u>	<u>156 063 638</u>
Solde non réglé	<u><u>10 708 136</u></u>	<u><u>22 774 957</u></u>	<u><u>33 483 093</u></u>

8. Comme indiqué plus haut au paragraphe 7, le montant des contributions dues au 30 juin 1994 s'élevait à 33 483 093 dollars. Afin de faire face aux besoins de trésorerie courants de l'ONUSAL, des sommes représentant un montant total de 9 millions de dollars ont été empruntées au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (6 millions de dollars) et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) (3 millions de dollars). Ces sommes n'ayant pas encore été remboursées, le Secrétaire général lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent dès que possible le montant intégral de leurs contributions.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

9. Au paragraphe 15 de sa résolution 48/243 du 5 avril 1994 relative au financement de l'ONUSAL, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées pour la Mission d'observation des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Les paragraphes 20 à 22 du rapport principal du Secrétaire général (A/48/842) présentent des informations sur les contributions volontaires apportées à l'ONUSAL et au Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de la vérité pour El Salvador pour la période allant de la création de la Mission d'observation jusqu'au 30 novembre 1993.

A. Contributions apportées à l'ONUSAL

10. Le 10 mars 1994, le Gouvernement suisse a versé une contribution volontaire en espèces de 8 000 dollars, qui s'est ajoutée à une contribution volontaire en espèces de 100 000 francs suisses (l'équivalent de 70 397,75 dollars) versée le 14 octobre 1993. Cette contribution volontaire a été imputée sur les recettes accessoires du compte spécial de l'ONUSAL. Le Gouvernement suisse a continué de mettre à la disposition de la mission un service aérien d'ambulance pour le rapatriement, selon les besoins, de membres de la mission blessés ou tombés malades dans l'exercice de leurs fonctions. La mission n'a pas eu recours à ce service durant la période terminée le 31 mai 1994.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de la vérité pour El Salvador

11. Au 31 mai 1994, le montant total des recettes perçues par le Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de la vérité pour El Salvador s'élevait à 2 359 710 dollars (contributions volontaires : 2 330 074 dollars et intérêts créditeurs : 29 636 dollars), et les dépenses se chiffraient à 2 342 082 dollars, ce qui laissait un solde de 17 628 dollars dans le Fonds d'affectation spéciale.

IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1994

12. Il y a lieu de rappeler que dans sa résolution 48/243, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour le fonctionnement de la Mission d'observation jusqu'à concurrence d'un montant brut de 3 895 900 dollars (soit un montant net de 3 612 300 dollars) pour la période allant du 1er juin au 15 septembre 1994, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité, et sous réserve également de l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour ce qui était du montant effectif des dépenses à engager. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général du 3 mars 1994 (A/48/842/Corr.1), ce montant représente les prévisions de dépenses relatives à la liquidation de l'ONUSAL durant la période allant du 1er juin au 15 septembre 1994. En conséquence, aucun crédit n'avait alors été demandé au titre de la prorogation du mandat de la mission au-delà du 31 mai 1994.

13. À la suite de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une nouvelle période de six mois allant du 1er juin au 30 novembre 1994, et compte tenu du laps de temps requis pour l'examen du présent rapport, on a jugé que les engagements de dépenses autorisés en vertu de la résolution 48/243 ne seraient pas suffisants pour financer le fonctionnement de l'ONUSAL jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait arrêté les mesures à prendre. En conséquence, l'assentiment du Comité consultatif a été sollicité en vue d'engager des dépenses d'un montant brut de 8 772 400 dollars (soit un montant net de 7 852 900 dollars) pour financer le fonctionnement de l'ONUSAL pour une période intérimaire de quatre mois allant du 1er juin au 30 septembre 1994, y compris les dépenses de démarrage. Cette autorisation d'engager des dépenses était nécessaire pour permettre à la Mission d'observation de disposer des ressources voulues pour s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 920 (1994) du Conseil de sécurité. Il a été proposé que les engagements de dépenses ainsi autorisés comprennent d'une part un montant brut de 3 895 900 dollars (soit un montant net de 3 612 300 dollars) en application de la résolution 48/243 de l'Assemblée générale, et d'autre part un montant brut de 4 876 500 dollars (soit un montant net de 4 240 600 dollars) en application du paragraphe 1 de la résolution 48/229 de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1993, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995.

14. Dans une lettre au Secrétaire général datée du 28 juin 1994, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment pour engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 3 895 900 dollars en application de la résolution 48/243, ainsi que d'un montant brut de 4 876 500 dollars en application du paragraphe 1 de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, ce qui représente des engagements de dépenses ne devant pas dépasser au total un montant brut de 8 772 400 dollars pour la période allant du 1er juin au 30 septembre 1994.

15. Il y a lieu de noter que, dans son tout dernier rapport sur le financement de l'ONUSAL, en date du 3 mars 1994 (A/48/842/Corr.1), le Secrétaire général a proposé de ramener à 290 personnes l'effectif du personnel civil et militaire de la Mission d'observation pour la période devant se terminer le 31 mai 1994, se décomposant comme suit : 96 personnes recrutées sur le plan international, 132 agents locaux, 7 observateurs militaires et 55 contrôleurs de police civile. L'effectif ainsi proposé avait été déterminé en se fondant sur l'hypothèse que la liquidation de la Mission d'observation aurait lieu durant la période allant du 1er juin au 15 septembre 1994. Les réductions portant sur 129 personnels civils, 31 observateurs militaires et 268 contrôleurs de police civile avaient été proposées durant le mois de mai 1994. Toutefois, par suite de la prorogation du mandat de l'ONUSAL par le Conseil de sécurité au-delà du 31 mai 1994, la réduction des effectifs proposée par le Secrétaire général pour le mois de mai 1994 n'a pas eu lieu.

16. Les prévisions de dépenses relatives à l'ONUSAL pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994, calculées initialement sur la base de 99 personnes recrutées sur le plan international, 175 agents recrutés sur le plan local, 19 membres du personnel militaire et 236 contrôleurs de police civile, représentent au total un montant brut de 12 370 600 dollars (soit un montant net de 11 132 200 dollars), et le détail en est donné à l'annexe I. Ces ressources

seront progressivement réduites au cours de la période de six mois, comme indiqué dans la section B de l'annexe V. Des informations supplémentaires sur les prévisions de dépenses pour chaque rubrique sont données à l'annexe II.

17. La section A de l'annexe V indique les tableaux d'effectifs précédemment autorisés et proposés pour l'ONUSAL pour la période allant du 1er décembre 1993 au 1er juin 1994. L'annexe indique les effectifs comparatifs du personnel civil et du personnel militaire pour la période actuelle et les périodes antérieures.

18. À la section B de l'annexe V, la colonne 1) indique l'effectif réduit de la Mission d'observation qui avait été proposé parce que la phase de liquidation devait débiter en juin 1994. La colonne 3) indique l'effectif de l'ONUSAL pour le mois de juin 1994, déterminé sur la base du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 25 mai 1994 (S/1994/561/Add.1). La colonne 2) indique donc les changements proposés entre l'effectif autorisé et l'effectif révisé de la Mission d'observation au 1er juin 1994, les colonnes 4) à 7) indiquent les réductions des effectifs proposées en ce qui concerne le personnel civil et militaire durant la période allant de juillet à novembre et la colonne 10) indique l'effectif proposé de la Mission d'observation au 30 novembre 1994. On prévoit qu'au cours du mois de novembre 1994, la réduction des effectifs représentera au total 325 personnels civils et militaires (à savoir 70 personnes recrutées sur le plan international et 80 personnes recrutées sur le plan local, 15 observateurs militaires et 161 contrôleurs de police civile), ce qui laissera au total 23 personnes recrutées sur le plan international et 85 personnes recrutées sur le plan local dans la zone de la Mission au 1er décembre 1994.

19. Les dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994 sont indiquées dans la section A de l'annexe VI. L'annexe VII indique la répartition proposée du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994. La répartition du matériel de transport et autre matériel de l'ONUSAL est indiquée dans les annexes VIII et IX.

V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RELATIVES À LA LIQUIDATION DE LA MISSION

20. Il est proposé que la phase de liquidation de la Mission d'observation s'échelonne entre le 1er décembre 1994 et le 28 février 1995 à compter de la fin du présent mandat le 30 novembre 1994. L'annexe III donne un état récapitulatif des dépenses relatives à la liquidation, dont le montant estimatif brut se chiffre à 2 698 000 dollars (soit un montant net de 2 535 300 dollars), et l'annexe IV donne des informations supplémentaires pour chaque rubrique. Le tableau d'effectifs proposé pour la phase de liquidation figure dans le tableau 1 de l'annexe IV, et les dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes sont présentées à la section B de l'annexe VI.

VI. LIQUIDATION DES BIENS

21. Il est proposé que, après achèvement du mandat de l'ONUSAL, le matériel et autres biens de la mission soient liquidés de la manière suivante :

a) Le matériel en bon état qui est conforme aux normes établies ou considéré comme compatible avec le matériel existant sera réaffecté à d'autres opérations des Nations Unies dans d'autres parties du monde ou sera mis en réserve de manière à pouvoir être utilisé par de futures missions sous forme de "trousses de démarrage";

b) Le matériel n'étant pas requis par d'autres missions de maintien de la paix mais susceptible d'être utilisé pour les opérations d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et d'ONG, et qu'il n'est pas possible de mettre en réserve, sera vendu à une institution ou à des organisations appropriées;

c) Tout matériel ou bien qu'il n'y aurait pas lieu ou qu'il ne serait pas possible de liquider selon les modalités indiquées plus haut, ou qui est en mauvaise condition, fera l'objet d'une procédure de liquidation commerciale dans le pays même, conformément aux règles et procédures types de l'ONU;

d) Tout bien excédentaire de la Mission qui, une fois achevé le processus de liquidation en application des dispositions mentionnées aux alinéas a) à c) ci-dessus, et/ou tous biens déjà mis en place dans le pays et qui, en cas de démantèlement, auraient pour effet de faire obstacle au processus de transformation en El Salvador, seront remis au gouvernement de ce pays. Un rapport complet sur la liquidation des biens de l'ONUSAL sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale à une date ultérieure.

VII. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES AU SUJET DES RECOMMANDATIONS PRÉCÉDEMMENT FORMULÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

22. Les paragraphes 23 à 26 ci-dessous récapitulent les observations et commentaires formulés au sujet des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/243.

23. Au paragraphe 11 de son rapport (A/48/898), le Comité consultatif a douté qu'il soit nécessaire de prévoir 12 voyages officiels des membres du personnel militaire et civil à New York pour des consultations et réunions d'information alors que la mission touche à sa phase finale. Conformément à cette recommandation, deux voyages officiels à New York ont été effectués par des représentants de l'ONUSAL durant la période allant du 1er décembre 1993 au 31 mai 1994, et l'autorisation d'effectuer quatre voyages officiels est demandée pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994.

24. Au paragraphe 12, le Comité a mis en doute la nécessité de faire appel aux services de huit consultants internationaux et de quatre consultants locaux, dans la mesure où l'ONUSAL va être réduite progressivement. À la suite de cette

recommandation, un consultant international et deux consultants locaux ont été recrutés durant la période allant du 1er décembre 1993 au 31 mai 1994, et il est proposé de recruter un consultant international et deux consultants locaux pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994. Les consultants seront chargés d'aider le Gouvernement salvadorien à exécuter les programmes de transfert de terres ainsi que les réformes constitutionnelles concernant le pouvoir judiciaire.

25. Au paragraphe 14, le Comité a relevé qu'il y avait suffisamment de véhicules dans la zone de la mission et qu'il n'était pas nécessaire d'en louer davantage. Conformément à cette recommandation, il n'a pas été demandé de crédit pour la location de véhicules durant la période allant du 1er décembre 1993 au 31 mai 1994 et il n'est pas demandé de fonds à cette fin pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994.

26. Au paragraphe 15, le Comité consultatif a relevé que la réexpédition des véhicules hors de la zone de la Mission de l'ONUSAL devrait débuter au début et non pas à la fin d'avril 1994. Il est rappelé que le parc de transport de l'ONUSAL a constamment été réduit. Comme il est possible d'utiliser les véhicules de l'ONUSAL pour d'autres opérations de maintien de la paix, ceux-ci sont provisoirement gardés en réserve à la mission. L'expédition des véhicules hors de la zone de la mission n'a pas encore été effectuée, dans l'attente d'une décision quant à la manière la plus rentable de les utiliser.

VIII. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

27. Pour assurer le financement de l'ONUSAL, l'Assemblée générale devrait, à sa quarante-huitième session, prendre les mesures suivantes :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 12 370 600 dollars (soit un montant net de 11 132 200 dollars) pour financer le fonctionnement de l'ONUSAL pendant la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994, y compris le montant brut de 3 895 900 dollars (soit un montant net de 3 612 300 dollars) autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/243, et le montant brut de 4 876 500 dollars (soit un montant net de 4 240 600 dollars) prévu en application de la résolution 48/299 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995;

b) Mise en recouvrement du montant brut de 12 374 100 dollars (soit un montant net de 11 135 700 dollars) pour financer le fonctionnement de l'ONUSAL pendant la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994;

c) Autorisation d'un montant brut de 2 698 000 dollars (soit un montant net de 2 535 300 dollars) pour la liquidation de la Mission d'observation pendant la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995 et mise en recouvrement des sommes correspondantes.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
1. <u>Personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	204,5
Frais de voyage	43,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,9
	250,2
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	—
Total, rubrique 1	250,2
2. <u>Personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	2 439,8
Frais de voyage	478,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	23,6
	2 942,1
b) <u>Personnel international et local</u>	
Traitements du personnel international	2 250,5
Traitements du personnel local	755,3
Consultants	60,2
Heures supplémentaires	18,0
Dépenses communes de personnel	1 430,9
Indemnité de subsistance (missions)	1 099,4
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	155,5
Autres frais de voyage	—
	5 769,8
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	8 711,9
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	409,7
Aménagement et rénovation des locaux	18,0
Fournitures d'entretien	—
Services d'entretien	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	36,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
	463,7

/ . . .

	Prévisions de dépenses
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	366,0
Carburants et lubrifiants	134,5
Assurance	30,0
	530,5
6. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	180,0
Carburant et lubrifiants	9,4
Déploiement/retrait	—
Vols de ravitaillement	—
Peinture et préparations	—
Assurance responsabilité	—
	189,4
b) <u>Avions</u>	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—
Total, rubrique 6	189,4
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	—
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	—
Pièces de rechange et fournitures	12,0
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	30,0
	42,0
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	42,0
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	3,0
Équipement de bureau	—
Matériel informatique	3,0
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	—
Citernes à essence et débitmètres	—
Matériel médical et dentaire	—
Équipement de logements	—
Matériel divers	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	18,0
Matériel d'épuration de l'eau	—
	24,0

/ . . .

	Prévisions de dépenses
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	13,0
Services contractuels	30,0
Services informatiques	—
Services de sécurité	124,5
Traitements et services médicaux	24,0
Demandes d'indemnités et règlements	3,0
Dépenses de représentation	3,0
Autres services divers	6,0
	203,5
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	72,0
Fournitures médicales	10,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	24,0
Abonnements	6,0
Fournitures électriques	—
Bâches de protection des véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	5,0
Matériel pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	—
Intendance et magasins	—
	117,0
Total, rubrique 10	320,5
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	
Équipement	—
Matériels et fournitures	5,5
Services contractuels	12,0
Coûts de production du Département de l'information	146,0
	163,5
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	9,0
	9,0

	Prévisions de dépenses
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	427,5
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 238,4
Total brut, rubriques 1 à 19	12 370,6
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 238,4)
Total net, rubriques 1 à 20	11 132,2
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
TOTAL, RESSOURCES NÉCESSAIRES	11 132,2

ANNEXE II

Prévisions de dépenses pour la période comprise
entre le 1er juin et le 30 novembre 1994

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Les prévisions de dépenses pour les six mois compris entre le 1er juin et le 30 novembre 1994 ont été calculées selon les paramètres ci-après.

a) Indemnités de subsistance (missions)

Tout le personnel de la Mission, à l'exception du personnel recruté localement, a droit à une indemnité de subsistance en mission calculée au taux de 85 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 68 dollars par jour à partir du trente et unième jour. Ces taux sont majorés de 10 % pour les fonctionnaires D-1 et D-2 et de 25 % pour les sous-secrétaires généraux et les secrétaires généraux adjoints.

b) Relève/frais de voyage

Le coût de l'aller simple pour le personnel militaire et le personnel civil jusqu'à la zone de la mission – affectation, relève ou rapatriement – a été estimé en moyenne à 2 000 dollars par personne ou à 4 000 dollars aller-retour (1 000 dollars de tarif de base et 1 000 dollars pour l'expédition de 100 kg de bagages non accompagnés et l'indemnité de subsistance en mission). Le coût aller et retour d'un voyage officiel en mission de trois jours au Siège à New York est estimé à 1 400 dollars (700 dollars de tarif de base et 700 dollars pour l'indemnité de subsistance en mission). En outre, les personnes en voyage autorisé ont droit à une indemnité d'un maximum de 28 dollars par jour leur permettant de conserver leur logement pendant leur absence.

c) Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes afférents au personnel international, indiqués après déduction des contributions du personnel, ont été calculés à partir des coûts standard à New York, sauf lorsqu'il s'agit de personnel engagé à partir de la Mission. Les traitements et dépenses communes afférents au personnel local ont été établis d'après le barème des traitements applicable à San Salvador.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Observateurs militaires

À compter du 1er juin 1994, l'élément militaire de la mission d'observation a été ramené à 19 personnes, soit 12 observateurs militaires et 7 agents médicaux. Il est prévu que ce nombre passera à 15 en octobre et que ce personnel sera rapatrié dans le courant de novembre 1994.

i) Indemnités de subsistance (missions) 204 500

Le montant indiqué représente l'indemnité de subsistance en mission, au taux de 68 dollars par personne et par jour, de 19 personnes pendant la période allant du 1er juin au 30 septembre (157 600 dollars) et de 15 personnes pendant toute la durée du mois d'octobre 1994 (31 600 dollars). Étant donné que l'on prévoit le rapatriement de 15 observateurs militaires en novembre, le montant indiqué au titre de l'indemnité de subsistance en mission pendant ce mois a été établi à 50 % du coût (15 300 dollars).

ii) Frais de voyage 43 800

Le montant indiqué couvre les frais de rapatriement de 19 observateurs militaires (38 000 dollars), le voyage officiel de trois jours à New York, aux fins de consultations, d'un observateur militaire de rang élevé (1 400 dollars) et six voyages officiels à l'intérieur de la zone de la mission (affectation spéciale) à raison de 600 dollars par voyage (3 600 dollars). Il est également prévu une indemnité de 28 dollars par jour pendant 30 jours pour permettre aux observateurs de conserver leur logement pendant leur absence du lieu d'affectation pour assister à des réunions ou dans le cadre d'autres affectations (800 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 1 900

Le versement d'une indemnité d'habillement de 100 dollars par personne a été prévu pour 19 observateurs militaires.

b) Contingents militaires -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile

Au 1er juin 1994, l'effectif de la Division de police a été ramené à 220 observateurs de police civile, plus 16 instructeurs de police en poste à

/...

l'Académie de la sûreté nationale. Il est prévu que l'effectif total de la police civile sera ramené à 211 personnes le 1er août et à 161 le 1er octobre, le personnel devant être rapatrié dans le courant de novembre 1994.

i) Indemnité de subsistance (missions) 2 439 800

Le montant indiqué représente l'indemnité de subsistance en mission au taux de 68 dollars par personne et par jour pour 236 contrôleurs de la police civile pendant la période allant du 1er juin au 31 juillet (978 900 dollars), pour 211 contrôleurs entre le 1er août et le 30 septembre (875 200 dollars) et pour 161 pendant le mois d'octobre 1994 (339 400 dollars). Étant donné que l'on prévoit le rapatriement de 161 contrôleurs de police civile en novembre 1994, le montant demandé pour ce mois est calculé sur la base de 75 % du coût (246 300 dollars).

ii) Frais de voyage 478 700

Le montant indiqué représente les frais de voyage pour le rapatriement de 236 observateurs de police civile (472 000 dollars), le voyage officiel de trois jours à New York, aux fins de consultations, d'un observateur de police de haut niveau (1 400 dollars) et six voyages officiels à l'intérieur de la région à raison de 600 dollars par voyage (3 600 dollars). Est également prévue l'indemnité permettant aux observateurs de police qui se rendent en mission à l'extérieur de la zone de conserver leur logement, soit 28 dollars par jour pendant 60 jours (1 700 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 23 600

Le montant indiqué représente le paiement d'une indemnité d'habillement à 236 contrôleurs, à raison de 100 dollars par personne.

b) Personnel international et local

Le nombre total de fonctionnaires internationaux, qui était de 99 au 1er juin 1994, sera réduit à 96 en juillet, 95 en septembre et 93 en octobre. Il est prévu de rapatrier 76 fonctionnaires internationaux entre juillet et novembre 1994. Le nombre total de 175 agents locaux au 1er juin sera réduit à 170 en août et à 165 en octobre. Ce chiffre sera ramené à 85 en novembre 1994.

i) Traitements du personnel international 2 250 500

Le montant indiqué représente les traitements de 99 fonctionnaires internationaux en juin, 96 en juillet et août, 95 en septembre, 93 en octobre et jusqu'au 15 novembre 1994 (2 250 500 dollars). Étant donné qu'il est prévu de retirer 76 fonctionnaires internationaux en novembre, le montant demandé pour ce mois a été calculé à 50 % du coût. On trouvera le détail des calculs à l'annexe VI.

ii) Traitements du personnel local 755 300

Le montant indiqué représente les traitements de 175 agents locaux en juin et juillet, 170 en août, 165 en septembre, octobre et jusqu'au 15 novembre 1994 (755 300 dollars). Étant donné que l'on prévoit de ramener le nombre d'agents recrutés localement de 165 à 85 en novembre, les dépenses pour ce mois ont été calculées à 50 % du coût. On trouvera le détail des calculs à l'annexe VI.

iii) Consultants 60 200

Il est prévu de recruter un consultant international et deux consultants locaux dans des domaines spécialisés afin d'assurer rapidement et intégralement l'application des points en suspens des Accords de paix tels que les programmes fonciers et les réformes constitutionnelles concernant le pouvoir judiciaire. Le montant indiqué a été calculé sur la base de 4,5 mois de travail d'un consultant international à raison de 11 050 dollars par mois – honoraires, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance – (49 700 dollars) et de 3,5 mois de travail de consultant local à raison de 3 000 dollars par mois (10 500 dollars).

iv) Heures supplémentaires 18 000

Le montant indiqué représente les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (chauffeurs et standardistes), à raison de 500 heures par mois pendant six mois, à 6 dollars l'heure.

v) Dépenses communes de personnel 1 430 900

Le détail des dépenses communes de personnel (1 272 400 dollars pour le personnel international, 158 500 dollars pour le personnel local) figure à l'annexe VI.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 1 099 400

Le montant indiqué représente l'indemnité de subsistance en mission de 99 fonctionnaires internationaux en juin, 96 en juillet et août, 95 en septembre et 93 en octobre 1994 aux taux indiqués à la rubrique 1 a) de la section I de la présente annexe. On trouvera le détail de ces montants à l'annexe VI. Étant donné que l'on prévoit le retrait progressif de 76 fonctionnaires internationaux en novembre 1994, l'indemnité de subsistance (missions) pour ce mois a été calculée à 50 % du coût.

vii) Frais de voyage 155 500

Le montant indiqué représente le voyage de retour de 76 fonctionnaires internationaux (152 000 dollars), deux voyages officiels à New York, pour consultations et de trois jours chacun, de hauts responsables de la mission, à raison de 1 400 dollars en moyenne par voyage (3 500 dollars) dont des majorations de l'indemnité de 40 % pour le rang de sous-secrétaire général et de 15 % pour les fonctionnaires D-1 et D-2.

/...

- viii) Autres frais de voyage -
Aucun montant n'est demandé à ce titre.
- c) Agents contractuels (personnel international) -
Aucun montant n'est demandé à ce titre.
- d) Volontaires des Nations Unies -
Aucun montant n'est demandé à ce titre.
- e) Personnel fourni par le Gouvernement -
Aucun montant n'est demandé à ce titre.
- f) Observateurs civils des élections -
Aucun montant n'est demandé à ce titre.
3. Locaux/hébergement
- a) Location de locaux 409 700

Le montant prévu doit permettre de continuer à louer les locaux du quartier général de l'ONUSAL, à raison de 32 600 dollars par mois durant la période allant de juin à septembre 1994 (130 400 dollars). En raison de l'augmentation des loyers à compter du 1er octobre 1994, cette somme doit passer à 65 100 dollars par mois durant la période de deux mois (130 200 dollars). Le montant indiqué doit également permettre de louer les locaux ci-après :

- Six bureaux régionaux et neuf centres de police, à raison de 17 700 dollars par mois pendant six mois (106 200 dollars);
- Un parc de stationnement pour les bureaux mobiles, à raison de 500 dollars par mois pendant six mois (3 000 dollars);
- Un parc de stationnement pour 10 caravanes mobiles, à raison de 250 dollars par mois pendant six mois (1 500 dollars);
- Des locaux près du quartier général de l'ONUSAL destinés au service de l'information, à raison de 1 600 dollars par mois pendant six mois (9 600 dollars);
- Un entrepôt à San Salvador, à raison de 2 100 dollars par mois pendant six mois (12 600 dollars);
- Des locaux à usage d'habitation et de bureaux près du quartier général de l'ONUSAL destinés à d'autres unités à San Salvador, à raison de 800 dollars par mois pendant six mois (4 800 dollars);

- Un parc de stationnement pour les véhicules de l'ONUSAL en réparation, à raison de 1 150 dollars par mois pendant six mois (6 900 dollars);
- Un parc de stationnement pour les véhicules retirés du service qui doivent être expédiés à d'autres missions ou vendus, à raison de 15 dollars par mois et par véhicule pour 150 véhicules en moyenne pendant deux mois (4 500 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux 18 000

Le montant prévu doit permettre d'assurer les travaux d'aménagement des locaux de l'ONUSAL, à raison de 3 000 dollars par mois pendant six mois.

c) Fournitures d'entretien -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Services d'entretien -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 36 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'eau et d'électricité dans tous les postes de la zone de la mission, à raison de 6 000 dollars par mois pendant six mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports

Le parc de 420 véhicules a été réduit à 300 véhicules à compter du 1er juin 1994 et passera à 280 au 1er août 1994 et à 250 au 1er octobre 1994.

a) Achat de véhicules -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Location de véhicules -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 366 000

Le montant prévu doit permettre d'assurer l'entretien contractuel des véhicules, à raison de 200 dollars par véhicule et par mois, y compris les rechanges et les réparations (332 000 dollars), plus un montant unique de 200 dollars pour chacun des 170 véhicules retirés du service, afin de préparer leur expédition à d'autres missions (34 000 dollars).

e) Carburant et lubrifiants 134 500

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du carburant et des lubrifiants, à raison de 80 dollars par véhicule et par mois pour 300 véhicules en juin et juillet (48 000 dollars), 280 véhicules en août et septembre (44 800 dollars) et 250 véhicules en octobre et novembre 1994 (40 000 dollars). Un montant de 1 700 dollars est également prévu pendant six mois pour le groupe électrogène de la liaison satellite du quartier général et les groupes générateurs des postes extérieurs.

f) Assurance 30 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir pendant la période de six mois les frais d'assurance au tiers de 300 véhicules, à raison d'environ 100 dollars par véhicule (30 000 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement 180 000

Le montant prévu doit permettre de louer sur place un hélicoptère afin d'aider au déploiement de la force de police nationale et à l'exécution du programme de transfert des terres, et d'assurer le service des répéteurs de télécommunications situés sur les hauteurs. Il est proposé de louer un hélicoptère à l'heure, à raison de 1 500 dollars l'heure pour une moyenne de 20 heures de vol par mois pendant six mois.

ii) Carburant et lubrifiants 9 400

Le montant prévu doit permettre d'alimenter en carburant un hélicoptère pendant la période de six mois, à raison de 75 gallons en moyenne par heure pour 20 heures de vol par mois, le gallon coûtant 1,04 dollar.

iii) Déploiement/retrait -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Avions -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Indemnité de subsistance des équipages -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Autres dépenses -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures 12 000

Le montant prévu concerne les fournitures et les pièces de rechange pour le matériel de transmissions et divers matériels d'essai et d'atelier, à raison de 2 000 dollars en moyenne par mois pendant six mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux 30 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de communication par réseaux commerciaux concernant la télécopie, le téléphone, la valise diplomatique et la liaison par satellite, à raison de 5 000 dollars en moyenne par mois pendant six mois.

b) Contrat relatif au réseau principal -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 3 000

Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel de bureau endommagé ou hors service, à raison de 500 dollars en moyenne par mois pendant six mois.

b) Matériel de bureau —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel informatique 3 000

Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel informatique endommagé ou hors service, à raison de 500 dollars en moyenne par mois pendant six mois.

d) Groupes électrogènes —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Matériel d'observation —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

h) Équipement de logements —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

i) Matériel divers —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

j) Matériel pour la défense des périmètres —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

k) Pièces de rechange, réparations et entretien 18 000

Le montant prévu concerne les pièces détachées, les réparations et l'entretien du matériel de bureau, du matériel informatique et d'autres matériels divers, à raison de 3 000 dollars en moyenne par mois pendant six mois.

1) Matériel d'épuration d'eau -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 13 000

Le montant prévu doit couvrir le coût de la vérification des comptes durant la période de six mois.

ii) Services contractuels 30 000

Le montant prévu doit couvrir le coût de l'enlèvement des ordures, des réparations techniques et du nettoyage, à raison de 5 000 dollars par mois pendant six mois.

iii) Services informatiques -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité 124 500

Le montant prévu doit permettre de recruter à titre contractuel des gardes de sécurité pour le quartier général et les bureaux régionaux de l'ONUSAL, à raison de 20 750 dollars en moyenne par mois pendant six mois.

v) Traitements et services médicaux 24 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des examens et des services médicaux destinés au personnel militaire et civil, à raison de 4 000 dollars par mois pendant six mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 3 000

Le montant prévu doit couvrir le coût de divers services qui ne figurent pas ailleurs, y compris les frais bancaires, à raison de 500 dollars par mois pendant six mois.

vii) Dépenses de représentation 3 000

Le montant prévu doit permettre d'organiser des réceptions à l'intention de notables locaux dans l'intérêt officiel de la mission, à raison de 500 dollars par mois pendant six mois.

viii) Autres services divers 6 000

Le montant prévu doit couvrir le coût de divers services qui ne figurent pas ailleurs, à raison de 1 000 dollars par mois durant la période de six mois.

/...

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 72 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter des articles de papeterie ainsi que des fournitures de bureau, d'ordinateur et de reproduction, et de couvrir le coût des travaux locaux d'imprimerie, à raison de 12 000 dollars par mois pendant six mois.

ii) Fournitures médicales 10 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des fournitures médicales destinées à la clinique du quartier général de l'ONUSAL et des trois cliniques des bureaux régionaux à San Vincente, Chalatenango et San Miguel.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 24 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des fournitures de nettoyage des installations dans l'ensemble de la zone de la mission, qui est estimé à 4 000 dollars par mois pendant six mois.

iv) Abonnements 6 000

Le montant prévu doit couvrir les frais d'abonnement et l'achat de périodiques, à raison de 1 000 dollars par mois pendant six mois.

v) Fournitures électriques -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches de protection des véhicules -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies 5 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des tenues des Nations Unies destinées au personnel militaire et de police, y compris les bérets bleus, les insignes, les brassards, etc. Sont également inclus les uniformes et les vêtements de protection destinés aux chauffeurs, mécaniciens et agents du Service mobile, ainsi que les tenues permettant d'identifier le personnel civil.

viii) Matériel pour la défense des périmètres -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

x) Intendance et magasins -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

12. Programmes d'information

a) Matériel -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Documents et fournitures 5 500

Le montant prévu doit couvrir le coût de la reproduction, des travaux locaux d'impression des textes et autres documents, y compris les tracts et communiqués de presse, les bandes audio et vidéo et les documents d'information.

c) Services contractuels 12 000

Le montant prévu doit permettre de surveiller les médias grâce aux services contractuels d'une entreprise locale chargée d'écouter, d'enregistrer et de transcrire les informations diffusées par cinq stations radiophoniques et trois chaînes de télévision locales, et de suivre les programmes et entretiens télévisés ainsi que les manifestations spéciales.

d) Coûts de production du Département de l'information 146 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des campagnes d'information et d'éducation à grande échelle entreprises dans la zone de la mission, à savoir :

- Campagne relative à la paix et à la réconciliation (70 000 dollars). Cette campagne multimédia d'une durée de deux mois consistera notamment à produire deux messages publicitaires, un pour la télévision et l'autre pour la radio, et une affiche. Un dossier médias a été mis au point afin d'assurer une diffusion maximum;
- Séminaires mensuels à l'intention de la presse sur l'avenir de la démocratie en El Salvador (7 500 dollars). Ces réunions de trois jours permettront d'exposer en détail aux journalistes salvadoriens l'état d'application des Accords de paix, ainsi que les modifications à apporter aux institutions en place à la suite des Accords. Il s'agira principalement d'aider les journalistes à jouer leur rôle dans le climat de paix dont jouit à nouveau le pays. Le montant prévu comprend les frais de location de la salle de réunion. L'ONUSAL n'assurera pas le transport, la nourriture et le logement des participants;

- Documentaire intitulé "Mission accomplie : l'expérience de l'ONUSAL" (20 000 dollars). Un montant est demandé pour produire un documentaire vidéo de 15 minutes et une brochure sur les activités de maintien de la paix de l'ONUSAL;
- Activités en matière de droits de l'homme, y compris des cours, des séminaires, des stages d'études pratiques et des conférences destinés aux magistrats, aux étudiants en droit et aux personnes chargées de promouvoir les droits de l'homme, ainsi que la production, la publication et la diffusion de documents éducatifs (48 500 dollars).

Les réunions suivantes sont prévues durant la période allant de juin à novembre 1994 :

Juin

- Cours de formation de trois jours à l'intention des fonctionnaires du Ministère de l'éducation chargés de promouvoir les droits de l'homme (200 participants);
- Stage d'études pratiques de quatre jours à l'intention des étudiants de l'Académie nationale de sécurité publique (200 participants).

Juillet

- Stage d'études pratiques de trois jours à l'intention des magistrats et des juges des tribunaux inférieurs (90 participants);
- Stage d'études pratiques sur les réformes du droit pénal à l'intention des membres des organisations non gouvernementales (50 participants).

Août

- Cours de trois jours sur les droits de l'homme à l'intention des étudiants en droit (150 participants);
- Stage d'études pratiques de trois jours à l'intention des avocats de la défense et avocats commis d'office (150 participants);
- Stage d'études pratiques à l'intention des organisations non gouvernementales sur l'évaluation de l'administration de la justice en El Salvador (50 participants).

Septembre

- Stage d'études pratiques sur le maintien de l'ordre à l'intention des maires (200 participants);
- Stage d'études pratiques à l'intention du personnel du bureau du Commissaire aux droits de l'homme (30 participants).

Octobre

- Cours de cinq jours à l'intention de la police (40 participants);
- Séminaire de quatre jours à l'intention du corps enseignant de l'École militaire (20 participants).

Novembre

- Séminaire international de deux jours sur les forces armées et le processus de démocratisation (100 participants);
- Stage d'études pratiques à l'intention des organisations non gouvernementales sur l'évaluation des niveaux de violence illégale dans le système de justice pénale (90 participants).

13. Programmes de formation -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

14. Programmes de déminage -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface -

a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Transport aérien militaire -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 9 000

Le montant prévu doit couvrir le coût de l'expédition, de la manutention et du transit à destination et en provenance de la zone de la mission, à raison de 1 500 dollars par mois pendant la période de six mois.

/...

17. Système intégré de gestion -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 427 500

Conformément au taux approuvé pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu de 427 500 dollars correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage des membres du personnel civil de la mission.

19. Contributions du personnel 1 238 400

Les traitements du personnel international et local sont indiqués en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (1 238 400)

Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de l'ONUSAL.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la liquidation de la Mission pendant la période
 allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
1. <u>Personnel militaire</u>	—
2. <u>Personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	—
b) <u>Personnel international et local</u>	
Traitements du personnel international	266,5
Traitements du personnel local	178,2
Consultants	—
Heures supplémentaires	3,6
Dépenses communes de personnel	218,8
Indemnité de subsistance (missions)	140,0
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	46,0
Autres frais de voyage	—
	853,1
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	853,1
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	99,1
Aménagement et rénovation des locaux	28,5
Fournitures d'entretien	—
Services d'entretien	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	12,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
	139,6
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	16,0
Carburant et lubrifiants	4,8
Assurance	3,0
	23,8

/ . . .

	Prévisions de dépenses
6. <u>Opérations aériennes</u>	—
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	—
Pièces de rechange et fournitures	—
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	20,0
	20,0
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	20,0
9. <u>Matériel divers</u>	—
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	—
Services contractuels	14,0
Services informatiques	—
Services de sécurité	29,5
Traitements et services médicaux	—
Demandes d'indemnités et règlements	—
Dépenses de représentation	1,5
Autres services divers	1,5
	46,5
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	5,0
Fournitures médicales	—
Fournitures sanitaires et de nettoyage	25,0
Abonnements	—
Fournitures électriques	—
Bâches de protection des véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	—
Intendance et magasins	—
	30,0
Total, rubrique 10	76,5
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—

	Prévisions de dépenses
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	1 362,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	60,3
19. <u>Contributions du personnel</u>	162,7
Total brut, rubriques 1 à 19	2 698,0
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(162,7)
Total net, rubriques 1 à 20	2 535,3
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
TOTAL, RESSOURCES NÉCESSAIRES	2 535,3

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la période de liquidation
de la Mission comprise entre le 1er décembre 1994 et
le 28 février 1995

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Les prévisions de dépenses pour la période de liquidation allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995 ont été calculées selon les paramètres ci-après.

a) Indemnité de subsistance (mission)

Une indemnité de subsistance (mission) sera versée à tout le personnel de la mission à l'exception du personnel local, au taux de 85 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 68 dollars par jour à partir du trente et unième jour. Ces taux sont majorités de 10 % pour les fonctionnaires D-1/D-2 et de 25 % pour les sous-secrétaires généraux et les secrétaires généraux adjoints.

b) Relève/frais de voyage

Le coût de l'aller simple pour le personnel militaire et le personnel civil jusqu'à la zone de la mission – affectation, relève ou rapatriement – a été estimé en moyenne à 2 000 dollars par personne ou à 4 000 dollars aller retour (1 000 dollars de tarif de base et 1 000 dollars pour l'expédition de 100 kg de bagages non accompagnés et l'indemnité de subsistance en mission). En outre, les personnes en voyage autorisé ont droit à une indemnité d'un maximum de 28 dollars par jour leur permettant de conserver leur logement pendant leur absence.

c) Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes afférents au personnel international, indiqués après déduction des contributions du personnel, ont été calculés à partir des coûts standard à New York, sauf lorsqu'il s'agit de personnel engagé à partir de la Mission. Les traitements et dépenses communes afférentes au personnel local ont été établis d'après le barème des traitements applicable à San Salvador.

Le tableau d'effectifs ci-après est proposé pour la période de liquidation de l'ONUSAL :

Tableau d'effectifs proposé pour l'ONUSAL pendant la période de liquidation
 allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995

Catégorie	Effectif proposé	Réductions proposées			Effectif proposé
	1er décembre 1994	Déc. 1994	Jan. 1995	Févr. 1995	Février 1995
<u>Personnel civil</u>					
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>					
D-1	1	—	—	—	1
P-4	1	—	—	—	1
P-3	2	—	—	—	2
P-2/1	1	—	—	—	1
Total partiel	5	—	—	—	5
<u>Services généraux et autres catégories</u>					
Services généraux	9	—	—	—	9
Service mobile	9	—	—	—	9
Total, personnel international	23	—	—	—	23
<u>Personnel local</u>	85	—	(24)	—	61
Total, personnel civil	108	—	(24)	—	84
<u>Personnel militaire</u>					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Police civile	—	—	—	—	—
Total, personnel militaire	—	—	—	—	—
Total général	108	—	(24)	—	84

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Dépenses afférentes au personnel militaire —

On prévoit que tous les observateurs militaires seront rapatriés au 1er décembre 1994. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile —

On prévoit que tous les observateurs de police civile seront rapatriés au 1er décembre 1994. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

b) Personnel international et local

À compter du 1er décembre 1994, l'élément civil de la Mission d'observation sera ramené à 23 fonctionnaires internationaux et 85 agents locaux. La composition de l'effectif international et la nouvelle réduction proposée de l'effectif local figurent au tableau 1 à la section I ci-dessus.

/...

i) Traitements du personnel international 266 500

Le montant indiqué représente les traitements du personnel international pour la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995. Ces ressources sont détaillées à la section B de l'annexe VI. Il est prévu que 23 fonctionnaires internationaux seront rapatriés en février 1995.

ii) Traitements du personnel local 178 200

Le montant indiqué représente les traitements de 85 agents locaux en décembre 1994 et de 61 agents locaux en janvier et février 1995, comme indiqué en détail à la section B de l'annexe VI.

iii) Consultants -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

iv) Heures supplémentaires 3 600

Le montant indiqué représente les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (chauffeurs et standardistes) estimées à 200 heures par mois pendant trois mois, à 6 dollars l'heure.

v) Dépenses communes de personnel 218 800

Le montant indiqué représente les dépenses communes de personnel (181 400 dollars pour le personnel international, 37 400 dollars pour le personnel local), dont on trouvera le détail à la section B de l'annexe VI.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 140 000

Le montant indiqué représente l'indemnité de subsistance en mission de 23 fonctionnaires internationaux pendant la période allant du 1er décembre 1994 au 28 février 1995, aux taux indiqués à l'alinéa a) de la section I ci-dessus. On trouvera le détail à la section B de l'annexe VI.

vii) Frais de voyage 46 000

Le montant indiqué représente le voyage de retour de 23 fonctionnaires internationaux.

viii) Autres frais de voyage -

Aucun montant n'est demandé à ce titre

c) Agents contractuels (personnel international) -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

d) Volontaires des Nations Unies -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

/...

e) Personnel fourni par le Gouvernement -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

f) Observateurs civils des élections -

Aucun montant n'est demandé à ce titre.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 99 100

Le montant prévu doit permettre de continuer à louer les locaux suivants :

- Locaux du quartier général de l'ONUSAL pendant deux mois, à raison de 29 500 dollars par mois (59 000 dollars) et six chambres d'hôtel pendant un mois après que l'ONUSAL aura quitté tous ses locaux (15 100 dollars);
- Un bureau régional à San Salvador, à raison de 5 000 dollars par mois pendant trois mois (15 000 dollars);
- Un parc de stationnement pour les bureaux mobiles, à raison de 3 000 dollars par mois pendant deux mois (6 000 dollars);
- Un entrepôt à San Salvador, à raison de 2 000 dollars par mois pendant deux mois (4 000 dollars);

b) Aménagement et rénovation des locaux 28 500

Le montant prévu doit permettre d'assurer l'aménagement et la rénovation des locaux, y compris les réparations nécessaires pour remettre en état les bâtiments à la fin de la location.

c) Fournitures d'entretien -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Services d'entretien -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 12 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'eau et d'électricité de tous les emplacements situés dans la zone de la mission, à raison de 6 000 dollars par mois pendant deux mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports

À compter du 1er décembre 1994, le parc de 250 véhicules sera réduit à 20. À la fin de février 1995, ces 20 véhicules seront prêts à être expédiés à d'autres missions.

a) Achat de véhicules -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Location de véhicules -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 16 000

Le montant prévu doit permettre d'assurer l'entretien contractuel des véhicules, à raison de 200 dollars par véhicule et par mois, y compris les rechanges et les réparations, pour 20 véhicules pendant la période de trois mois (12 000 dollars), plus un montant unique de 200 dollars pour chacun des 20 véhicules retirés du service afin de préparer leur expédition à d'autres missions (4 000 dollars).

e) Carburant et lubrifiants 4 800

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du carburant et des lubrifiants, à raison de 80 dollars par véhicule et par mois pour 20 véhicules pendant la période de trois mois.

f) Assurance 3 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir pendant la période de trois mois le coût de l'assurance au tiers de 20 véhicules, à raison de 50 dollars par véhicule.

6. Opérations aériennes -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Communications

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iii) Matériel d'atelier et d'essai -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux 20 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de communications par réseaux commerciaux concernant la télécopie, le téléphone, la valise diplomatique et la liaison par satellite, à raison de 5 000 dollars en moyenne par mois pendant deux mois (10 000 dollars). Après la fin de la liaison par satellite, les lignes de communications locales seront utilisées pendant environ un mois, pour un coût qui sera porté à 10 000 dollars.

9. Autre matériel -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Services contractuels 14 000

Le montant prévu doit couvrir le coût de l'enlèvement des ordures, du lavage des véhicules, des réparations techniques et du nettoyage, à raison de 3 000 dollars par mois pendant trois mois (9 000 dollars). Il doit également permettre de louer à la journée les services supplémentaires de 10 ouvriers pour aider aux travaux de déménagement, de nettoyage et d'emballage durant la fermeture de la Mission (5 000 dollars).

iii) Services informatiques -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité 29 500

Le montant prévu doit permettre de recruter à titre contractuel des gardes de sécurité pour le quartier général de l'ONUSAL pendant deux mois (22 000 dollars) et pour les bureaux régionaux pendant un mois (7 500 dollars).

v) Traitements et services médicaux -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Dépenses de représentation 1 500

Le montant prévu doit permettre d'organiser des réceptions à l'intention de notables locaux dans l'intérêt officiel de la mission, à raison de 500 dollars par mois pendant trois mois.

viii) Autres services divers 1 500

Le montant prévu doit couvrir le coût de divers services qui ne figurent pas ailleurs, à raison de 500 dollars par mois durant la période de trois mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 5 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter des articles de papeterie ainsi que des fournitures de bureau, d'ordinateur et de reproduction.

ii) Fournitures médicales -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 25 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des fournitures de nettoyage et d'emballage nécessaires pour la fermeture de la Mission.

iv) Abonnements -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Fournitures électriques -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches de protection des véhicules -

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

vii) <u>Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
viii) <u>Matériel pour la défense des périmètres</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
ix) <u>Cartes d'état-major</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
x) <u>Intendance et magasins</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12. <u>Programmes d'information</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13. <u>Programme de formation</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	—
a) <u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
b) <u>Transport aérien militaire</u>	—
Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
c) <u>Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</u>	1 362 000

Le montant prévu doit couvrir les coûts concernant l'expédition et l'emballage, le matériel de démontage et d'emballage et le fret maritime pour tous les véhicules et groupes électrogènes, la station terrienne de

communication par satellite et les autres matériels de l'ONUSAL. Les estimations ont été calculées sur la base d'un coût unitaire de 4 500 dollars pour un conteneur de 40 pieds, comme suit :

<u>Matériel à expédier</u>	<u>Nombre de conteneurs</u>	<u>Coût estimatif (Dollars É.-U.)</u>
400 véhicules ^a	200	900 000
51 groupes électrogènes	3	13 500
Ordinateurs, machines à écrire, photocopieurs et petit matériel divers	2	9 000
15 caravanes mobiles à usage de bureaux	15	67 500
1 station terrienne pour satellite	1	4 500
Matériel de télécommunications (radios, systèmes d'alimentation non interruptible, télécopieurs, etc.)	3	13 500
10 caravanes mobiles	10	45 000
Mobilier et matériel divers	2	9 000
Frais d'expédition, de manutention et de transit des fournitures et matériels de la zone de la mission non prévus ailleurs	—	300 000
TOTAL		<u>1 362 000</u>

17. Système intégré de gestion —

Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 60 300

Conformément au taux approuvé pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu de 60 300 dollars correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage des membres du personnel civil de la mission.

19. Contributions du personnel 162 700

Les traitements du personnel international et local sont indiqués en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (162 700)

Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de l'ONUSAL.

ANNEXE V

A. Effectifs précédemment autorisés au 1er décembre 1993 et
 au 31 mai 1994 et effectifs proposés au 1er juin 1994

Catégorie	Effectifs autorisés au 1er déc. 1993 (1)	Effectifs autorisés au 31 mai 1994 (2)	Effectifs proposés au 1er juin 1994 (3)
<u>Personnel civil</u>			
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SGA	1	1	1
D-2	4	3	3
D-1	7	2	5
P-5	22	7	13
P-4	39	17	23
P-3	26	25	14
P-2/1	18	7	10
	117	62	69
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>			
Agents des services généraux	31	20	18
Agents du Service mobile	22	14	12
	53	34	30
Total, personnel recruté sur le plan international	170	96	99
<u>Agents locaux</u>	187	132	175
Total, personnel civil	357	228	274
<u>Personnel militaire</u>			
Observateurs militaires	38	7	19
Police civile	353	55	236
	391	62	255
Total, personnel militaire	391	62	255
Total général	748	290	529

B. Effectifs actuellement autorisés et révisions proposées pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994

Catégorie	Effectifs actuellement autorisés par la résolution 48/250 (1)	Modifications proposées (2)	Effectifs proposés Juin 1994 (S/1994/561/Add.1) (3)	Réductions proposées Juillet-octobre 1994			Effectifs proposés — Novembre 1994			
				Juillet (4)	Août (5)	Septembre (6)	Octobre (7)	1er novembre (8)	Réductions proposées (9)	30 novembre (10)
<u>Personnel civil</u>										
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>										
SGA	1	—	1	—	—	—	—	1	(1)	—
D-2	3	—	3	—	—	—	—	3	(3)	—
D-1	2	3	5	—	—	—	—	5	(4)	1
P-5	7	6	13	—	—	—	—	13	(13)	—
P-4	17	6	23	(2)	—	(2)	—	19	(18)	1
P-3	25	(11)	14	—	—	—	—	14	(12)	2
P-2/1	7	3	10	—	—	—	—	10	(9)	1
	62	7	69	(2)	—	(2)	—	65	(60)	5
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>										
Agents des services généraux	20	(2)	18	(1)	—	—	—	17	(8)	9
Agents du Service mobile	14	(2)	12	—	—	(1)	—	11	(2)	9
Total, personnel recruté sur le plan international	96	3	99	(3)	—	(3)	—	93	(70)	23
<u>Agents locaux</u>	132	43	175	(5)	(5)	—	—	165	(80)	85
Total, personnel civil	228	46	274	(8)	(5)	(3)	—	258	(150)	108
<u>Personnel militaire</u>										
Observateurs militaires	7	12	19	(3)	—	(4)	—	12	(12)	—
Police civile	55	181	236	(25)	—	(50)	—	161	(161)	—
Total, personnel militaire	62	193	255	(28)	—	(54)	—	173	(173)	—
Total général	290	239	529	(36)	(5)	(57)	—	431	(323)	108

ANNEXE VI

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

A. 1er juin au 30 novembre 1994

	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels				Montant total des prévisions de dépenses				Indemnité de subsistance (missions)
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel			
SGA	1	168	5,5	122,6	48,7	52,3	56,1	22,3	23,9	14,3		
D-2 (nommé en mission)	3	504	16,5	71,5	40,0	40,1	98,2	54,9	55,1	37,7		
D-1	3	504	16,5	94,4	37,5	36,5	129,7	51,5	50,2	37,7		
D-1 (nommé en mission)	2	336	11,0	67,0	37,5	36,5	61,4	34,3	33,4	25,1		
P-5	2	336	11,0	86,2	34,2	32,0	79,0	31,3	29,3	25,1		
P-5 (nommé en mission)	11	1 695	55,5	61,2	34,2	32,0	283,0	158,2	147,6	115,3		
P-4	4	611	20,0	74,7	29,7	25,9	124,4	49,4	43,0	41,5		
P-4 (nommé en mission)	19	3 039	99,5	53,0	29,7	25,9	438,8	245,8	213,9	206,6		
P-3 (nommé en mission)	14	2 291	75,0	44,0	24,6	19,3	274,5	153,7	120,0	155,8		
P-2 (nommé en mission)	10	1 680	55,0	35,5	19,9	13,5	162,2	90,7	61,6	114,2		
Agents des services généraux	18	2 871	94,0	35,5	14,1	13,2	277,3	110,0	103,4	195,2		
Agents du Service mobile	12	1 925	63,0	50,7	51,5	20,1	265,9	270,3	105,2	130,9		
Total, personnel international	99	15 960	522,5				2 250,5	1 272,4	986,6	1 099,4		
Agents locaux	175	28 485	932,5	9,8	2,1	3,3	755,3	158,5	251,8			
Total	274	44 445	1 455,0				3 005,8	1 430,9	1 238,4	1 099,4		

B. 1er décembre 1994 au 28 février 1995

	Coûts standard annuels										Montant total des prévisions de dépenses			
	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Traitements		Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel		Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)		
D-1	1	89	3	94,4	37,5	36,5	23,6	9,4	9,1	6,7				
P-4	1	89	3	74,7	29,7	25,9	18,7	7,4	6,4	6,1				
P-3	2	178	6	44,0	24,6	19,3	21,9	12,3	9,6	12,1				
P-2	1	89	3	35,5	19,9	13,5	8,8	4,9	3,4	6,1				
Total partiel	5	445	15	248,6	111,7	95,2	73,0	34,0	28,5	31,0				
Agents des services généraux	9	801	27	35,5	14,1	13,2	79,6	31,6	29,7	54,5				
Agents du Service mobile	9	801	27	50,7	51,5	20,1	113,9	115,8	45,1	54,5				
Total, personnel international	23	2 047	69				266,5	181,4	103,3	140,0				
Agents locaux	85	6 533	220	9,8	2,1	3,3	178,2	37,4	59,4					
Total	108	8 580	289				444,7	218,8	162,7	140,0				

ANNEXE VII

Répartition proposée du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et autres			Total
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Agents des services généraux	Agents du Service mobile	Agents locaux	
<u>Bureau du Chef de la Mission</u>	1	1		3	3		4	2		5	19
Bureau de l'information			1		2	1		1		4	9
Bureau des affaires politiques			1			1		1			3
<u>Division des droits de l'homme</u>											
Bureau du Directeur		1	1	2	5	2	1	1		4	17
<u>Division électorale</u>					1						1
<u>Division des observateurs militaires</u>					1			2		4	7
<u>Division de la police civile</u>		1								3	4
<u>Division de l'administration</u>											
Chef de l'administration			1		1		1	1		4	8
Section des finances						1		2		10	13
Section du personnel								2		2	4
Section des services généraux				1				4	2	14	21
Section des communications								1	5	15	21
Section des achats					1				1	8	10
Section des transports								1	3	33	37
Section du traitement électronique de l'information										4	4
<u>Bureaux régionaux</u>											
San Salvador			1		3	1	2			14	21
Chalatenango					3	1				9	13
San Miguel				1	1	4	1		1	14	22
Santa Ana				2	2		1			10	15
Santa Vicente				2		2				11	15
Usulután				2		1				7	10
	1	3	5	13	23	14	10	18	12	175	274

ANNEXE VIII

Répartition du matériel de transport au 1er juin 1994

	Quartier général	Postes de commandement régionaux	Total
1. Bureaux (Administration civile)			
Chef de la Mission	6	—	6
Information	2	—	2
Section des affaires politiques	6	—	6
Bureau de l'administration	3	10	13
Section des finances	1	—	1
Section du personnel	1	—	1
Section des services généraux	3	—	3
Groupe des bâtiments	1	—	1
Groupe de l'enregistrement	1	—	1
Groupe des voyages	2	—	2
Section des communications	6	—	6
Section des achats	1	—	1
Section des transports	6	—	6
Section du traitement électronique de l'information	1	—	1
Parc commun	30	—	30
Réserve	120	—	120
Total	190	10	200
2. Bureaux (autres)			
Division des droits de l'homme	6	51	57
Division de la police civile	28	129	157
Division des observateurs militaires	6	6	12
Division électorale	1	—	1
Total	41	186	227
3. Récapitulatif (1 et 2)		Nombre de véhicules	
Quartier général ONUSAL (administration civile)		200	
Division des droits de l'homme		57	
Division de la police civile		157	
Division des observateurs militaires		12	
Division électorale		1	
Total		427	

ANNEXE IX

Répartition du matériel de transport et de transmission, des groupes électrogènes
 et des constructions préfabriquées au 1er juin 1994

	Quartier général de la Mission	Postes de commandement régionaux	Postes avancés	Réserve	Total
1. <u>Matériel de transport</u>					
Berlines	30	5	—	13	48
Minibus/autocars	12	3	—	4	19
Véhicules de patrouille 4 x 4	69	188	—	103	360
Total	111	196	—	120	427
2. <u>Matériel de transmissions</u>					
a) <u>Stations fixes</u>					
HF	2	3	—	6	11
UHF	4	11	5	19	39
Total partiel	6	14	5	25	50^a
b) <u>Stations mobiles et émetteurs-récepteurs portatifs</u>					
HF	2	—	2	33	37 ^b
UHF	—	13	388	65	466
Emetteurs-récepteurs portatifs	34	163	140	188	525
Total partiel	36	176	530	286	1 028
c) <u>Autres</u>					
Stations terriennes	1	—	—	—	1
Télécopieurs	10	15	—	3	28
Standards téléphoniques	1	11	—	2	14
Alimentation non interruptible	7	2	—	3	12
Total partiel	19	28	—	8	55
Total	61	218	535	319	1 133
3. <u>Groupes électrogènes</u>					
4,25 kVA	—	1	—	4	5
4,53 kVA	4	2	—	7	13
13,70 kVA	—	1	—	4	5
14,00 kVA	1	6	—	14	21
31,80 kVA	3	1	—	3	7
Total	8	11	—	32	51
4. <u>Constructions préfabriquées</u>					
Bureaux mobiles, 30 mètres carrés			15		15
Bureaux construits, 36 mètres carrés			2		2
Logements mobiles, 36 mètres carrés			12		12
Magasins d'armes et remorques			17		17
Grandes tentes			15		15
Petites tentes (1 ou 2 personnes)			60		60 ^c
Douches et latrines			50		50
Total			171		171

^a 12 stations HF ont été envoyées au Libéria et au Mozambique.

^b 45 stations HF mobiles ont été envoyées au Libéria et au Mozambique.

^c 37 petites tentes doivent être retirées du service.
